

RECOMMANDATIONS CACES®



ENGINS DE CHANTIER

CATÉGORIE B2

Machines automotrices

de sondage ou de forage

à chenilles > 6 t

Recyclage 10 ans

CATÉGORIE B3

Pelles hydrauliques

CATÉGORIE C3

Niveleuses

automotrices

CATÉGORIE A

Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6 t, chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6 t, chargeuses-pelleteuses ≤ 6 t, moto-basculeurs ≤ 6 t. compacteurs ≤ 6 t. tracteurs agricoles ≤ 100 cv (73,6 kW)



Pelles hydrauliques, pneumatiques > 6 t,

CATÉGORIE C2 CATEGORIE C1



pneumatiques > 6 t, chargeuses-pelleteuses > 6 t 📗



Compacteurs, à cylindres

compacteurs à pieds dameurs > 6 t



Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique



Tombereaux, rigides ou articulés,

tracteurs agricoles > 100 cv (73,6 kW)

CATÉGORIE E

sur porte-engins des engins de chantiers des catégories A à F, sans activité de

production, pour démonstration ou essais

CATÉGORIE G

Chariots élévateurs à mât rétractable

CATÉGORIE 5



élevable (hauteur

de plancher > 1,2 m)

LML02X

CHARIOTS DE MANUTENTION

Recyclage 5 ans

CATÉGORIE 1A

préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite

CATÉGORIE 2A

CATÉGORIE 3

en porte-à-faux

(capacité nominale ≤ 6 t)

AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

CATÉGORIE 7 Conduite hors-production des chariots de toutes

les catégories

est certifiée

organisme testeur CACES®

PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES **MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)**

R489

CATÉGORIE 1B

Gerbeurs à conducteur porté

CATÉGORIE 2B

Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 t)

CATÉGORIE 4

Chariots élévateurs frontaux

en porte-à-faux

(capacité nominale > 6 t)

Recyclage 5 ans

R486A

CATÉGORIE A PEMP de type 3 PEMP de type 1







Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B. Déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

CATÉGORIE 1

CATÉGORIE 2

GERBEUR À CONDUCTEUR

ACCOMPAGNANT

CATÉGORIE 1

CATÉGORIE 2

Recyclage 5 ans

Recyclage 5 ans

R484

Ponts roulants et portiques

à commande au sol

Ponts roulants

et portiques à commande en cabine

Gerbeurs automoteurs

à conducteur accompagnant

 $(1,2 \text{ m} < \text{hauteur de levée} \le 2,5 \text{ m})$

Gerbeurs automoteurs

à conducteur accompagnant

(hauteur de levée > 2,5 m)

GRUES MOBILES - R483

Recyclage 5 ans





R483 R487 R490

GRUES À TOUR - R487

GRUES



Grue à Montage par Éléments (GME),



Grue à Montage par Éléments (GME) à flèche relevable



GRUES DE CHARGEMENT - R490





Information recyclage - Actualisation des connaissances

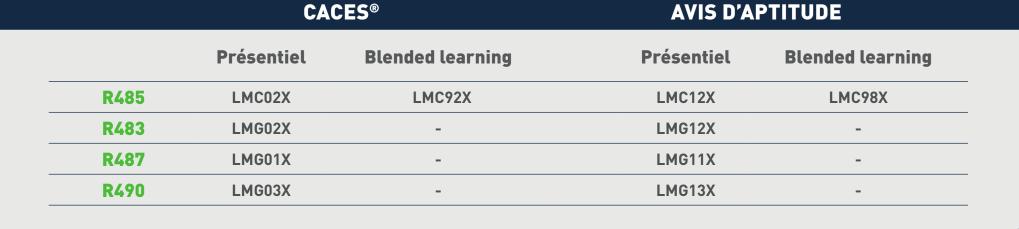
Tout conducteur de grue doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir à nouveau son CACES® correspondant. Toutefois, pour les conducteurs réguliers de grue qui exercent cette activité à temps plein, le délai de réactualisation des épreuves pratiques peut être porté à 10 ans, sous réserve qu'au terme des 5 premières années : - l'employeur puisse justifier que le salarié concerné a réalisé sur ces 5 années au moins 50 jours par an de conduite de la grue, - le salarié passe à nouveau avec succès dans un Organisme Testeur Certifié, l'évaluation théorique du CACES® correspondant. NOTA : dans ce cas, la réussite au test théorique ne donnera pas lieu à la délivrance d'un nouveau CACES® mais d'une attestation de réussite au test théorique du CACES® correspondant.

LA SOLUTION APAVE

Références génériques des formations : X pour le niveau demandé (0 : débutant - 1 : expérimenté - 5 : recyclage) *Codes spécifiques pour les catégories A, B, C et AB

Apave Formation répond avec ses solutions à l'obligation de formation et de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur selon le code du travail (art. R.4323-55 et 56) et les recommandations CNAM (obtention CACES®).

CACES®		AVIS D'APTITUDE		
Présentiel	Blended learning	Présentiel	Blended learning	
LMT03X	LMT91X	LMT13X	LMT95X	
LMC01X	LMC91X	LMC11X	LMC95X	
LMP01X*	LMP91X*	LMP11X	LMP91X	
LML02X	LML91X	LML12X	LML95X	Ī



R485





R482

R489

R486A

R484